



APPEL A PROJET BOUTIQUE TEST

SOMMAIRE

- I. Objectifs et principes généraux
- II. Le contexte
- III. Le concept
- IV. Le dispositif
- V. Les informations pour candidater
- VI. Les partenaires de l'opération

Annexe : Dossier de candidature

I. Objectifs et principes généraux

La ville d'Epinay-sur-Seine a été sélectionnée dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « centres villes vivants » de la Métropole du Grand Paris (MGP). Dans ce cadre elle a déployé un ensemble d'action visant à dynamiser et mettre en valeur les atouts de la commune et favoriser le développement des commerces afin de rendre le centre-ville plus attractif.

A ce titre, la collectivité s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet de revitalisation de son centre-ville et les actions définies dans le contrat Métropolitain de Développement.

Parmi ces actions figure l'action n°1 : Animation des locaux vacants et amélioration des devantures, enseignes et stores. Pour réaliser cette action, la municipalité a signé une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour travailler sur un projet de boutique test.

II. Le Contexte

L'action de la boutique test est pilotée par la ville.

Elle vise à redynamiser l'activité commerciale au centre-ville et à diversifier l'offre commerciale.

La boutique test a pour objectif de lutter contre la vacance commerciale en permettant à des porteurs de projet de tester leurs idées au sein d'une boutique pilote, tout en bénéficiant d'un cadre sécurisé.

III. Le concept

Pour diversifier l'offre commerciale et lutter contre la fermeture des commerces, la boutique à test permet à des créateurs de tester leurs idées de commerce au sein de boutiques vacantes.

le futur commerçant :

- Il bénéficiera d'un local idéalement placé au centre-ville
- Un accompagnement sur la communication de son activité
- Il aura l'opportunité de tester son idée de commerce pendant 6 mois renouvelable deux fois
- Des experts (experts comptables, avocats, communication...) l'accompagneront dans le montage et la gestion de son projet
- Il pourra bénéficier d'aide financière pour l'aménagement de son local et l'appui des partenaires locaux
- Il pourra être accompagné pour retrouver un local après la période d'hébergement et d'accompagnement

le propriétaire bailleur

- Le local initialement vacant sera à nouveau occupé
- Le local sera aménagé et entretenu
- Le propriétaire n'aura aucunes indemnités à verser au commerçant au moment de la démolition

Cette opération a pour objectif d'apporter une offre commerciale diversifiée aux habitants ainsi qu'une dynamique commerciale du centre-ville.

IV. **Le dispositif**

Conditions relatives au local commercial

Un local prêt à l'emploi avec seulement les charges courantes à payer (fluides, assurances...).

La boutique de 150 m², avec large vitrine, située rue de Paris en centre-ville.

Le candidat retenu pourra signer une convention d'occupation avec la ville pour une durée de 3 mois à 18 mois.

Si son activité est viable, la ville accompagnera le porteur de projet pour trouver un local sur la ville d'Epinais-sur-Seine.

L'accompagnement à la création de l'entreprise

Les candidats bénéficient d'un soutien technique pour le montage de leur projet, dès le premier contact avec le service Commerce et Artisanat de la ville (accompagnement administratif, aide à la formalisation d'un plan d'affaire, mise en contact avec les partenaires...).

A l'issue de l'appel à projets, le candidat sélectionné sera également épaulé par la ville et ses partenaires tout au long de l'opération.

Des services bancaires et comptables préférentiels

Le commerçant sélectionné bénéficiera d'un accompagnement financier spécifiques avec l'appui des partenaires locaux, banques et assureurs et d'un accompagnement sur sa communication.

V. **Les informations pour candidater**

Les profils concernés :

L'opération s'adresse à toute personne souhaitant créer un commerce de proximité.

Au vu de l'implantation du local et de la nature du dispositif de la boutique test, la commune souhaite un commerce non présent sur le centre-ville, par exemple :

- **Prêt à porter**
- **Librairie**
- **Fromagerie**
- **Caviste**
- **Coopérative de producteur locaux**
- **Coopératif d'artisanat créatif**

Liste non exhaustive.

La ville ne souhaitant pas fragiliser le tissu commercial existant et souhaitant apporter un dynamisme et une plus-value au centre-ville, elle se garde le droit de refuser certaines activités qui seraient déjà présentes en surnombre ou en nombre suffisant sur la commune.

Les dépôts de candidature :

L'appel à candidature est lancé le 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022, l'appel à candidature est coordonné par le service Commerces et Artisanat de la ville.

Toute personne intéressée est invitée à déposer un dossier de candidature au :

Service Commerces et Artisanat, Nadia Aguib
Responsable service Commerces et Artisanat
Mairie d'Épinay-Sur-Seine
1-3 rue Quetigny- 93800 Epinay-Sur-Seine
01.49.71.99.25
commerces-et-artisanat@epinay-sur-seine.fr

Le dossier doit contenir les pièces suivantes :

- **Le présent cahier des charges paraphé et signé**
- **Le dossier de candidature rempli et signé**

Ces deux documents sont disponibles en format numérique sur le site de la ville d'Épinay-Sur-Seine.

La sélection :

Après le 31 décembre 2022, un comité de sélection d'élus et de techniciens de la ville, ainsi que des partenaires de l'opération, examinera chaque projet.

Les candidats retenus devront présenter leur projet à l'oral devant le comité de sélection, lors de la session collective. Les dates de sélection sera envoyée à chaque candidat retenu.

VI. Les partenaires de l'opération

- La ville
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre de Métiers
- Le bailleur
- La boutique école

Date et signature du porteur de projet :